

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Aygalades
Ecole élémentaire publique Aygalades
Oasis 2
Marseille (13)**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0131223J _RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe scolaire Aygalades
Ecole élémentaire publique Aygalades
Oasis 2
Marseille (13)

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

N° 0131223J _RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	A. BENAMOU	Ingénieur d'études
Vérificateur	A.PECQUEUR	Directrice de projets
Approbateur	N. NIVault	Directrice de projets

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école élémentaire publique Aygalades Oasis 2 (ETS n°0131223J) est située sur le boulevard de la Padouane, dans le 15^{ème} arrondissement, au Nord de Marseille (13), dans un environnement majoritairement résidentiel. A la rentrée 2010, l'école élémentaire publique Aygalades Oasis 2 a accueilli 190 élèves âgés de 8 à 11 ans, ainsi qu'une vingtaine d'adultes (personnel d'encadrement et enseignants).

Elle est propriété de la mairie de Marseille et appartient au groupe scolaire Aygalades qui comprend également les écoles maternelles Aygalades Nouvelles et Aygalades Oasis (ETS n°0131655D et 0131268H) et l'école élémentaire Aygalades Oasis1 (ETS n°0131238A), faisant l'objet de diagnostics spécifiques.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a confirmé la contiguïté des sites BASIAS PAC1300459 et PAC1308105 (entreprise d'enrobage de gravillons à chaud, stockage de goudron, asphalte et bitume) avec l'école, mais n'a pas permis de localiser avec précision les sites potentiellement superposés PAC1300420 (fabrique de savon, de produits d'entretiens et/ou de parfums) et PAC13026424 (dépôt de liquide inflammables de la Persiannée) et a conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments, issues des sites BASIAS potentiellement superposés et contigus,
- par ingestion d'eau issue des réseaux d'eau potable traversant l'emprise des sites BASIAS,
- ingestion de sols de surface par les enfants des logements de fonction.

Résultats des investigations

Des investigations ont été conduites lors de la phase 2 du diagnostic. Elles ont porté sur :

- « l'air sous dalle » du bâtiment nord et des réfectoires,

¹ BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

- l'eau desservie dans les robinets de ces mêmes bâtiments.

Les sols superficiels des aires extérieures ont été investigués dans le cadre du diagnostic de l'école élémentaire Aygalades Oasis 1.

Les points de prélèvement d'air du sol ont été positionnés au plus proche des lieux de vie des enfants. Les substances recherchées sont les substances associées aux activités recensées.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont été réalisées conformément au programme d'investigation défini à l'issue de l'étude historique et documentaire à l'exception d'un point de prélèvement d'air sous dalle dont l'emplacement a dû être modifié en raison de la présence d'amiante dans la colle des dalles de sol de la pièce.

Les investigations ont montré que :

- des composés volatils ont été quantifiés au niveau des prélèvements « air sous dalle ». Cependant, les concentrations mesurées sont toutes inférieures aux bornes basses des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics.
- l'eau du robinet respecte les critères de qualité de l'eau potable pour les substances analysées.

La gestion des résultats des investigations menées sur les sols du groupe scolaire, dans le cadre du diagnostic sur l'école élémentaire Oasis 1 (0131238A_RT2), montre que les teneurs mesurées dans les sols ne posent pas de problème pour les enfants de l'école au regard des usages actuels.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école élémentaire Aygalades Oasis 2 (ETS n°0131223J) en « **catégorie A: les sols de l'établissement ne posent pas de problème** »

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».